

# Livret d'accueil



**Foyer de vie**

**« Résidence des Ajoncs d'Or »**

**Rue des ajoncs d'Or**

**56480 CLEGUEREC**

**02-97-38-02-18**

**02-97-38-11-48**

**[les-ajoncs-dor@wanadoo.fr](mailto:les-ajoncs-dor@wanadoo.fr)**

## **I. Présentation générale du Foyer de vie**

- Historique
- Situation géographique
- Description des lieux
- Valeurs
- Missions

## **II. Une équipe pour vous accompagner**

- Organigramme

## **III. Accompagnements**

- Un accompagnement individualisé
- La vie quotidienne
- Les activités éducatives
- Les week-ends et vacances
- La prise en charge médicale

## **IV. Conditions d'admission**

## **V. L'admission**

## **VI. Le financement**

## **VII. Expression et participation des résidents et des familles**

---

## *Bienvenue !*

---

La direction ainsi que l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue au Foyer de vie « Résidence des Ajoncs d'Or ».

Conscients de l'importance des repères lors de l'installation dans un nouveau lieu de vie, notre ambition est que vous disposiez de toute l'information nécessaire sur son fonctionnement et son organisation afin que vous vous sentiez bien accueilli et bien intégré au Foyer de vie.

Dans ce sens, ce livret d'accueil est conçu pour vous apporter cette information. Par ailleurs, l'ensemble du personnel est également à votre disposition pour répondre à vos questions et organiser au mieux votre installation.

L'objectif de l'établissement est de vous accompagner dans votre projet de vie

# I. Présentation générale du Foyer de vie

## A) HISTORIQUE

- Par délibération en date du 06 octobre 1989, la commission administrative du CCAS a le projet de création d'un foyer de vie pour les personnes adultes handicapées, différents rapports démontrant que les besoins départementaux dans ce domaine sont loin d'être satisfaisants. Le CCAS, autonome depuis Avril 1984, gère plusieurs services du domaine social et médico-social à savoir :
  - Un service d'aide-ménagère à domicile
  - Indirectement le service de soins à domicile
  - Un foyer logement, ouvert en Octobre 1985
- En Novembre 1989, une demande de création de foyer de vie pour adultes handicapés est déposée auprès de la Directrice Départementale des Interventions Sanitaires et Sociales de Vannes.
- En Février 1990, le dossier est présenté à la Commission Régionale des Institutions Sanitaires et Médico-sociales (CRISM) de la Région Bretagne.

Cette commission émet un avis favorable à la création du foyer de vie pour 20 lits.

- Les travaux débutent au mois d'Avril 1990 et s'achèvent en Mars 1991.
- Le foyer de Vie « Résidence des Ajoncs d'or » ouvre ses portes le 02 Avril 1991.

- 17 Décembre 2001.

Arrêté d'habilitation concernant la création d'un service d'accueil de jour de 3 places de plus de l'internat d'une capacité de 20 places. L'objectif principal de cette création d'un accueil de jour au sein du foyer de vie est de soulager des familles du canton de Cléguérec ayant à leur charge un enfant de plus de 20 ans en situation de handicap.

- 2008.

Extension de l'internat du foyer de vie à hauteur de 8 lits supplémentaires et ce, afin de répondre à une demande croissante d'admission dans ce type de structure.

## B) GEOGRAPHIE

### 1) SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le foyer de vie « Résidence des Ajoncs d'Or » est situé à Cléguérec, commune rurale du Centre-Bretagne de 6500 hectares, protégée au nord par le massif de la forêt de Quénécan et longée à l'est par le canal de Nantes à Brest. Notons également que Cléguérec se trouve à :



(Situation kleg)

- 15Min de Pontivy, plus proche ville de plus de 15000 habitants et sous-préfecture.
- 20Min de Noyal-Pontivy, plus proche commune où est implanté un centre hospitalier.
- 1Heure de Lorient, plus proche ville de 50000 habitants.
- 1H15 de Vannes, ville préfecture du Morbihan, également de plus de 50000 habitants où est implantée la Maison Départementale de l'autonomie.
- 1h30 de Rennes, plus proche ville de plus de 200000 habitants.

Par ailleurs, il convient de souligner que Cléguérec accueille une population en augmentation régulière, le dernier recensement dénombant plus de 3000 habitants.

La commune de Cléguérec est dotée :

- D'un tissu associatif riche et très actif.
- De nombreux équipements de loisirs (médiathèque, complexe sportif, salle des fêtes)
- De nombreux commerçants et artisans exerçant dans des domaines d'activités très variés.
- De nombreux services de proximité (poste, banques, assurances ...)

- D'un centre de secours.
- De nombreux services de santé et de solidarité (EHPAD, foyer de vie, SIAD, médecins, cabinets infirmiers, kinésithérapeute, dentiste, pharmacie...)

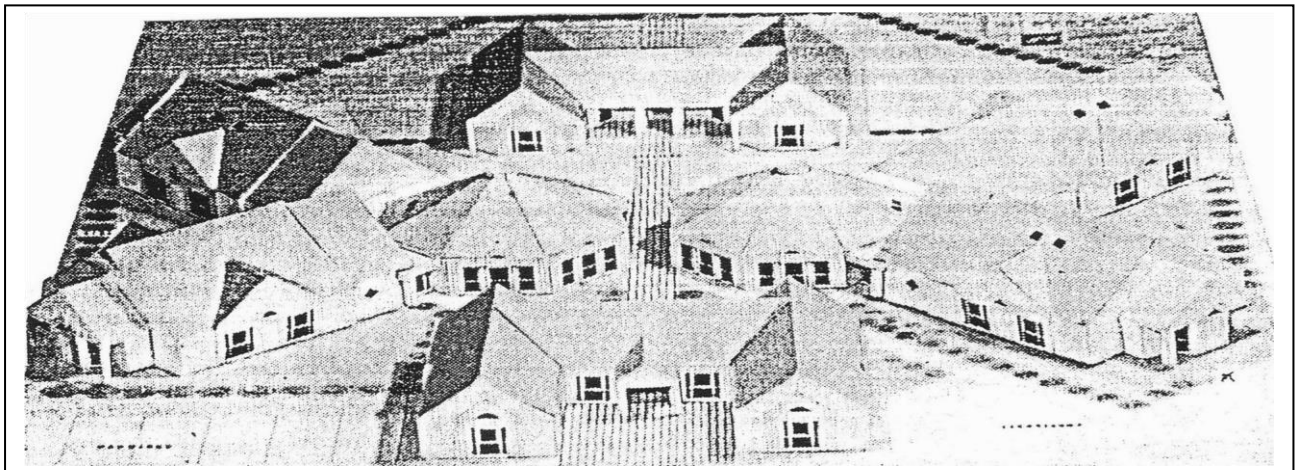
Actuellement, une maison de santé pluridisciplinaire regroupant médecins et professions paramédicales, déjà présents sur la commune, est en cours de réalisation.

Le fait d'être situé au cœur de cette commune favorise les échanges, permet aux résidents de tisser des liens, des relations avec les habitants et de participer à la vie locale.

La proximité de villes telle que Pontivy, Lorient, Vannes, Rennes permet aux résidents de profiter des activités économiques, culturelles et de loisirs de ces villes.

En outre, la proximité de ces villes dotées de Centre Hospitalier n'en est que plus rassurante.

## 2) DESCRIPTION DES LIEUX



L'entrée principale comprend les locaux administratifs et d'accueil des familles :

- Le bureau du chef de service.
- Le secrétariat.
- Le bureau éducatif.
- L'infirmierie.
- Une salle de réunion.

A partir de cette entrée, une galerie vitrée conduit au corps principal composé d'une part, d'une spacieuse salle à manger ouverte sur l'extérieur par de larges baies vitrées, et d'autre part, de deux zones symétriques avec, pour chacune d'entre elles, une rotonde avec cuisine aménagée, salle TV, coin cheminée, coin repas ainsi que 2 ailes de 5 chambres, soient 20 chambres au rez-de-chaussée.

A l'étage, au-dessus de chacune des 2 ailes d'hébergement initiales (Homme-Femme) ont été réalisées, en 2008, 4 chambres, 2 toilettes et 2 salles de douche lors de l'extension du foyer de vie, soit 8 chambres à l'étage.

A l'arrière, une cour sépare le corps principal d'un deuxième corps de bâtiment logeant six ateliers éducatifs :

- Lingerie
- Travaux manuels
- Bois
- Gym
- Cardio
- Jeux Bretons

Ainsi que 2 ateliers réservés à l'entretien.

A la droite de ce bâtiment, se trouve un abri ouvert pour les véhicules. Plusieurs centaines de m2 de jardin entourent cette résidence, située sur un terrain de 4900 m2.

### 3) VALEURS

Le foyer de vie a la volonté de s'inscrire, par les projets et leur mise en œuvre ainsi que les pratiques professionnelles qu'il encourage, dans une conception de vie empreinte d'humanisme... Octroyant donc une place centrale à la personne et aux valeurs humaines.

Dans ce sens, la valeur de citoyenneté, reconnaissant chaque personne, chaque résident comme membre de la cité avec ses droits mais aussi ses devoirs, est affirmée.

Cette valeur de citoyenneté comprend une dimension de responsabilité et trouve sa traduction dans le contrat passé entre les partenaires ; cette même valeur trouvant également traduction par l'ouverture sur l'extérieur.

Par ailleurs, la valeur de dignité humaine est également affirmée.

De fait, le résident, et ce, quelque soit son handicap, se doit d'être considéré avant tout en tant que personne et donc avec toutes les formes de respect que ceci implique :

- Respect de son intégrité
- Respect de sa sécurité
- Respect de son intimité
- Respect de sa vie privée
- Respect de ses choix et souhaits

Le respect de la citoyenneté et de la dignité de chacune des personnes accueillies, accompagnées constitue un véritable préalable à toute réflexion concernant chaque projet individualisé. Il s'agit de positionner chacun des adultes accompagnés comme acteur de son projet de vie.

De plus, le foyer de vie s'engage dans une démarche qualité ayant pour objectif une amélioration continue de ses prestations.

#### **4) MISSIONS**

- **« L'établissement a pour objectif d'assurer aux personnes prises en charge, un accompagnement effectif et permanent afin de développer ou maintenir leur autonomie. L'établissement assure le fonctionnement continu de ses services sur l'année civile. »**

*Source : Article 3 de l'arrêté d'habilitation à l'aide sociale départementale 2008 du foyer de vie « résidence des Ajoncs d'or de Cléguérec ».*

- **Objectifs généraux.**

La prise en charge comprend dans tous les cas :

- **Un accompagnement respectueux des droits, de l'intégrité et du rythme de chacun des résidents.**
- **La gestion du suivi médical.**
- **L'individualisation de la réponse aux besoins et souhaits du résident (Synthèse + Projet individualisé)**
- **La mise en œuvre d'action permettant à chacun des résidents un développement et une utilisation harmonieuse de l'ensemble de ses potentialités et ce, de manière à maintenir, développer son autonomie et à s'épanouir le plus possible.**
- **L'amélioration continue de l'accompagnement proposé aux résidents (démarche qualité)**



## II. Une équipe pour vous accompagner

**Marc ROPERS**

**MAIRE**

**Christine DURINGER**

**Directrice**

**Dominique DUBOIS**

**Chef de Service**

**Personnel  
Administratif**

**1 Secrétaire**

**Suivi  
Psychologique**

**1 Psychologue**

**Equipe  
Educative**

**10 AMP  
et 2 veilleurs de nuit**

**Personnel  
Soignant**

**1 Infirmière**

**Personnel  
Entretien**

**1 Agent**

## II. Accompagnements

- Un accompagnement individualisé

Un projet individualisé est élaboré avec et pour chaque résident. Ce projet individualisé prend en compte les souhaits et attentes du résident mais également ses besoins et sa situation familiale. Un référent est nommé et devient alors le garant de la mise en œuvre du projet individualisé du résident concerné. Le référent est l'interlocuteur privilégié de la famille mais aussi de tous les partenaires intervenants auprès du résident.

- La vie quotidienne

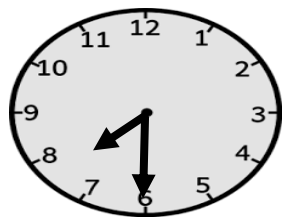


Au sein du Foyer de vie, la vie quotidienne est rythmée de la manière suivante :

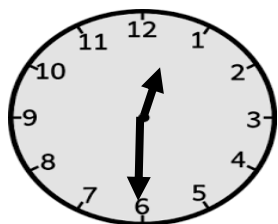
- Le lever à partir de 7 h et échelonné jusqu'à 9h afin de respecter le rythme de chacun.



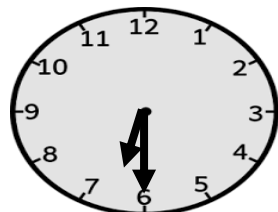
- Le petit déjeuner à partir de 7h.



- La toilette de 7 h30 à environ 10h30.



- Le déjeuner à 12h30.



- Le dîner à 18h30.



Durant les actes de la vie quotidienne, chaque résident bénéficie de l'accompagnement le plus adapté possible à ses capacités et difficultés. La vie quotidienne est régie par un ensemble de règles de vie en collectivité afin que chacun des résidents puisse évoluer dans un cadre le plus défini et sécurisant possible et de fait, s'y épanouir le plus possible.

- Les activités éducatives

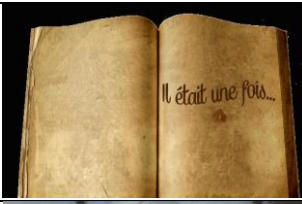
Les activités éducatives ont pour objectif de permettre à chaque résident d'exploiter l'ensemble de ses potentialités, de maintenir voire de développer les capacités de chacun d'entre eux.

- Le projet d'activités éducatives définit sept axes de travail qui proposent chacun, une intention dominante ou un objectif principal :
  1. Activités physiques et sportives,
  2. Activités manuelles,
  3. Activités d'expression
  4. Activités d'éveil,
  5. Activités d'intégration sociale,
  6. Activités de contact avec le monde professionnel,
  7. Activités domiciliaires.

Le Foyer de vie de Cléguérec propose un large éventail d'activités éducatives. La participation du résident à plusieurs de ces activités est définie en fonction de ses souhaits et besoins, ceci étant précisé dans son projet individualisé.

Les activités éducatives actuellement mises en place sont les suivantes :

|                                                                                                                                                        |                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>-A l'extérieur : <b>Séjours extérieurs</b> (transferts), <b>visites et sorties diverses</b> (spectacles, concerts, manifestations sportives...)</p> |    |
| <p>-A l'extérieur : « <b>Randonnée</b> » et « <b>Balade</b> »</p>                                                                                      |    |
| <p>-A l'extérieur : « <b>Piscine</b> »</p>                                                                                                             |    |
| <p>-A l'extérieur/Sur site : « <b>Sport</b> »</p>                                                                                                      |   |
| <p>-A l'extérieur/Sur site : « <b>Jeux Bretons</b> »</p>                                                                                               |  |
| <p>-A l'extérieur : « <b>Equitation</b> »</p>                                                                                                          |  |
| <p>-Sur site: « <b>Chants et musique</b> »</p>                                                                                                         |  |
| <p>-Sur site: « <b>Travaux manuels</b> »</p>                                                                                                           |  |
| <p>-Sur site : « <b>Bois</b> »</p>                                                                                                                     |  |

|                                                            |                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| -Sur site: « <b>Jardin</b> »                               |    |
| -A l'extérieur : « <b>Ferme pédagogique</b> »              |    |
| -Sur site : « <b>Eveil</b> »                               |    |
| A l'extérieur : « <b>Danse</b> »                           |    |
| -Sur site : « <b>Contes</b> »                              |   |
| -A l'extérieur : « <b>Aller chercher le pain</b> »         |  |
| -A l'extérieur/Sur site :<br>« <b>Photographie</b> »       |  |
| -Sur site: « <b>Service de table et tâches ménagères</b> » |  |

- Les activités dites « sur site », selon les projets, peuvent s'exporter sur l'extérieur.

Le Foyer de vie adhère au Comité d'Organisation des Associations de Loisirs Adaptés (COALA) et de fait, organise plusieurs inter-foyers chaque année et participe également à ceux proposés par les autres Foyers de vie du Département 56.



Le Foyer de vie participe également à diverses activités, animations en lien avec des partenaires extérieurs et associations locales :

- La commune de Cléguérec,
- Le CLSH (Centre de loisirs sans hébergement) de Cléguérec,



- Diverses associations locales,
- Le TIG (Tournoi International de Guerlédan),



- La FALSAB (confédération des jeux et sports traditionnels de Bretagne).



Les liens avec les partenaires extérieurs s'avèrent comme un formidable outil afin de favoriser l'intégration sociale et l'épanouissement des résidents.

Et puis, parallèlement, ces échanges permettent aux habitants et acteurs associatifs de Cléguérec, entre autres, de mieux appréhender la notion de handicap et donc de développer la capacité intégratrice de la commune, de la société.



- Week-ends et vacances

Chaque résident a la possibilité de rentrer en famille durant les week-ends et ce, selon le rythme défini dans le cadre de son projet individualisé.



En outre, chaque résident bénéficie de 5 semaines de vacances annuelles qu'il peut répartir à sa convenance et selon ses projets (accueil en famille, séjours de vacances adaptés ...).



- La prise en charge médicale

Au sein du Foyer de vie de Cléguérec, la fonction soin s'exerce à partir de la mise en place d'un cadre médical et soignant.

Au Foyer, cette fonction est assurée par les médecins traitants (suivi médical), préalablement choisi par le résident et et/ou son représentant légal.

L'infirmière intervenant au Foyer de vie assure la préparation des différents traitements et, le cas échéant, soigner les blessures de petite importance.

En ce qui concerne la dispense de soins plus particuliers, il est fait appel aux cabinets de soins infirmiers locaux.

Par ailleurs, après prescription du médecin traitant, le Foyer de vie peut assurer la prise des rendez-vous chez le spécialiste désigné ainsi que l'accompagnement du résident concerné selon ses disponibilités.

D'autre part, chacun des résidents peut bénéficier d'un suivi psychologique à sa demande ou à celles de l'équipe éducative et/ou de la famille.

Ce suivi psychologique est assuré par une psychologue vacataire les mercredis matin hors vacances scolaires.



### III. Conditions d'admission

- Le public accueilli :

« L'établissement accueille et suit des bénéficiaires de l'aide sociale âgés de plus de 20 ans qui ne possède pas une capacité suffisante pour exercer une activité professionnelle mais qui ont néanmoins une autonomie suffisante pour réaliser des actes de la vie quotidienne et participer à des activités occupationnelles. »

(Source : article 2 de l'arrêté d'habilitation à l'aide sociale départementale 2008 du foyer de vie « Résidence les Ajoncs d'Or de Cléguérec).

De fait, pour être admissible au sein du Foyer de Vie « Résidence les Ajoncs d'Or » il faut donc être âgé de plus de 20 ans et bénéficier d'une notification d'orientation « foyer de vie » émanant de la Maison Départementale d'Autonomie.

En cas de place vacante, après étude du dossier de demande d'admission, une période de stage d'une durée d'un mois est alors proposée au résident sollicitant son admission au sein du foyer de vie ; cette période de stage permettant de vérifier que le projet de vie de la personne soit bien en adéquation avec celui du foyer de Vie « Résidence Les Ajoncs d'Or ».

### IV. Admission

Au terme de cette période de stage, un bilan est dressé par l'équipe pluridisciplinaire ; l'admission est prononcée si le bilan de cette période s'avère positif tant de la part du Foyer de vie que de la part du résident et de son représentant légal.



Dès lors, un contrat de séjour est établi entre le foyer de vie et le résident et ce, en présence de sa famille et /ou de son représentant légal.

### V. Financement



Les frais de séjour sont pris en charge par :

- L'aide sociale dont bénéficie chaque résident,

Et puis, parallèlement :

- En mode internat, chacun des résidents se doit de reverser 70 % de ses ressources (AAH...) et ce, au prorata du nombre de jours de présence au foyer de vie, ainsi que les 100 % de l'allocation logement qu'il perçoit.
- En accueil de jour, chacun des résidents se doit de verser 1/60<sup>ème</sup> de ses ressources par jour de présence au foyer de vie.





## VI. Expression et participation des résidents et des familles

Chaque résident, en tant que personne à part entière, se doit d'être considéré comme acteur de son projet de vie.

Dans ce sens, différents outils sont mis en place afin de favoriser l'expression et la participation des résidents ainsi que celles des représentants légaux (familles ou tuteurs) :

- Réunion hebdomadaire des résidents :



Ces réunions avec et pour les résidents qui le souhaitent se déroulent chaque lundi matin ; ce moment permet , d'une part , de communiquer l'organisation de la semaine et d'autre part, de favoriser l'expression de chacun, les échanges sur différents thèmes (plannings d'activités éducatives, animations, sorties et visites, projets divers, vie en collectivité, règlement de fonctionnement, faits d'actualité...).

- Réunion de synthèse et projet individualisé



Un dispositif de rencontres régulières avec le représentant légal (tuteur ou famille) est institué. A ces entretiens, participent le résident, le représentant légal, le référent, le chef de service et éventuellement la psychologue et la directrice.

Programmées après la réunion de synthèse et d'élaboration du projet individualisé, au cours de laquelle le résident peut exprimer ses souhaits et besoins , ces rencontres permettent d'échanger au sujet de l'évolution du résident et ainsi d'associer l'ensemble de ces acteurs au projet individualisé le plus adapté possible au résident.

- « Fête des Familles » annuelle :



Chaque année, début juillet, une journée « fête des familles » est organisée.

Cette journée rassemblant l'ensemble des acteurs du foyer de vie (Résidents, familles, professionnels, Elus, Partenaires...) autour d'un repas avec animation a pour objectif de favoriser les échanges entre tous.

- Conseil de vie sociale :

Au sein du foyer de vie de Cléguérec, le conseil de vie sociale, composé de membres élus ou désignés pour un mandat de 3 ans, se réunit au moins trois fois par an.

Sa composition est la suivante :



- 2 représentants des résidents et 2 résidents suppléants,
- 2 représentants des familles et 2 suppléants,
- 2 représentants du personnel et un suppléant,
- Le chef de service,
- La directrice de l'établissement,
- 1 représentant du conseil d'administration et un suppléant,
- Le maire et président du conseil d'administration.

Ce conseil de vie sociale échange, donne son avis et peut faire des propositions sur des sujets concernant le fonctionnement du foyer de vie.

Dans ce sens, le conseil de vie sociale du Foyer de vie de Cléguérec a validé ce livret d'accueil tout en soulignant l'investissement et la participation des résidents dans la réalisation de ce document.

**Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à  
contacter le Foyer de vie ; L'ensemble du personnel se tient à votre  
disposition.**

**Le Foyer de vie vous souhaite la bienvenue !**